

L'OPIUM AU LAOS

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL COLONIAL DE LA COCHINCHINE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1895.

PRÉSIDENTE DE M. BLANCHY.

(*Procès verbaux du conseil colonial*, 1896, p. 80 s)
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 20 janvier 1896, p. 157-161)

Au sujet de la qualité de l'opium et des moyens à employer pour la fabrication de cette drogue.

Rapport de la commission.

[...] Disons de suite, cependant, que la fraude n'est pas tant provoquée par le prix élevé de l'opium que par sa déplorable qualité. Ceci pour démontrer qu'il ne faut pas songer à remplacer au Laos, pays d'organisation rudimentaire et sans surveillance effective, l'opium du Siam par celui de la manufacture [de Saïgon] : le premier est moins cher et meilleur que le second et personne n'en peut empêcher l'introduction.

Le Rapporteur,
DOMENJOD.

M. HOLBÉ. — À propos de ces achats d'opium aux maisons de Calcutta, l'Administration s'est-elle préoccupée des moyens à employer pour ne plus avoir à payer un tribut énorme aux négociants de cette place ?

Nous sommes absolument à la merci de notre commissionnaire, et il n'est pas surprenant qu'il nous fournisse des matières premières de qualité inférieure.

Je crois qu'on pourrait trouver, du côté de Luang-Prabang, des terrains propres à la culture du pavot. J'estime que des tentatives devraient être faites dans ces parages. Ce serait peut-être le moyen de nous délivrer, d'ici à quelques années, de la lourde sujétion dans laquelle nous tient le Gouvernement de l'Inde. Il ne manque pas de régions, dans toute l'Indo-Chine française, où les nuits sont fraîches pendant une partie de l'année et où la température descend quelquefois à 0 degré. Si j'ai cité Luang-Prabang, c'est que cette région se trouve dans les conditions climatériques nécessaires à la culture du pavot.

Il y aurait lieu de se préoccuper de cette question qui, à mon avis, est des plus importantes, car nous pourrions quelque jour nous trouver dans des conditions telles (une guerre européenne, par exemple), que la consommation locale ne puisse plus être assurée à sa source ordinaire. Je ne crois pas nécessaire d'insister sur les dangers qui résulteraient d'une disette d'opium dans ce pays où le nombre des fumeurs est si considérable. Il est absolument indispensable que nous arrivions à nous passer de l'étranger.

Je prierai l'Administration de vouloir bien faire procéder à ces essais de culture. Peut-être ne réussirons-nous pas du premier coup ; il ne faudra pas pour cela abandonner ces tentatives. Il faudra les renouveler jusqu'à ce que le succès couronne nos efforts. La chose en vaut la peine.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Pour la culture du pavot dans ce pays, nous rencontrerons de grandes difficultés ; la main-d'oeuvre, notamment, est très difficile à trouver. Du reste, un employé des Douanes et Régies a demandé un congé d'un an pour faire des essais de ce genre. L'Administration fera tout son possible pour encourager cette tentative.

M. HOLBÉ. — Je désirerais savoir dans quelles conditions cet employé des Douanes et Régies est allé au Laos faire ces essais de culture.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — L'Administration lui a accordé un congé d'un an à solde entière ; une partie du matériel nécessaire lui sera donné et, de plus, une subvention lui sera accordée pour faire face aux dépenses de main-d'oeuvre.

M. HOLBÉ. — Je demanderai à l'Administration de ne reculer devant aucun sacrifice pour encourager cette culture, et de faire les choses le plus largement possible.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — La culture du pavot demande un arrosage abondant, et l'eau manque pendant une partie de l'année dans certaines régions du Laos.

M. LE PRÉSIDENT. — On pourrait recueillir les renseignements nécessaires pour savoir quelle est la région la plus favorable à cette culture.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Des résultats concluants s'obtiendront difficilement.

M. LE PRÉSIDENT. — Les essais pourraient d'abord être faits sur une petite étendue de terrain.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Comme je le faisais remarquer tout à l'heure, la grande difficulté, c'est l'absence de main-d'oeuvre ; il est presque impossible de trouver des journaliers au Laos.

L'opium au Laos
(*La Dépêche coloniale*, 8 mai 1909, p. 1, col. 1-2)

Il faut être singulièrement osé pour se permettre de traiter en quelques lignes, d'une façon générale, la question de l'opium ; aussi, je laisserai ce soin à ceux qui n'en connaissent rien, et je me contenterai de m'occuper de l'opium au Laos.

On a dit trop souvent et trop souvent répété, que nous avons, depuis seize ans que nous occupons le pays, vulgarisé l'emploi de la drogue et poussé à la consommation pour des raisons budgétaires. Je dirai tout à l'heure pourquoi une telle accusation est fautive, me contentant de prouver tout d'abord qu'elle est grotesque. Parmi les actes qui honorent tout particulièrement les administrations successives de MM. les résidents supérieurs Tournier et Mahé, il faut citer les circulaires adressées aux chefs de province et leur enjoignant d'écarter de la gestion des affaires publiques les mandarins laotiens fumeurs d'opium. Cela est un fait, et nous citerons encore comme un fait les révocations d'interprètes et de lettrés victimes de la même passion.

Mais les détracteurs patentés de notre administration ont parlé de « raisons budgétaires ». Ils ont eu vraiment tort. Pourquoi voulez-vous, en effet, que la vente de l'opium puisse intéresser un chef de colonie puisque les bénéfices sont réalisés, non pour le compte du Laos, mais bien au profit du budget général ? Cette raison peut paraître mauvaise : elle a du moins le mérite d'être vraie. Si les hommes agissent dans un but intéressé, il faut du moins que l'intérêt dont il s'agit soit le leur.

*
* * *

Ceci étant posé, examinons les choses telles qu'elles sont.

Certaines régions du Laos, et notamment le Tranninh (province de Xieng-Khouang) sont habitées par la race des Méos, dont l'unique soin est la culture du pavot. Ces Meos fument une partie de leur récolte, mais ils ne fument pas tout et le reste est consommé par leurs voisins, les Shou-Euens ou Laotien des montagnes. D'autre part, le Laos est frontalier de la Birmanie et des États Shans où l'opium se récolte en quantités énormes, et le fleuve Mékong est la voie naturelle par laquelle voyage la drogue funeste.

Il est bien évident que, dans de telles conditions, les riverains du fleuve et les montagnards devaient devenir fumeurs : et ils le sont devenus bien avant l'arrivée des Français dans le pays.

On m'opposera sans doute ici que l'administration n'a pas moins eu le tort d'ouvrir des débits d'opium de la régie et de sembler, par là même, autoriser officiellement un vice pernicieux. L'argument, à mon sens, ne vaut rien.

Comment, en effet, peut-on nous reprocher de favoriser la vente de l'opium alors qu'en réalité nous nous y opposons ? L'opium de contrebande, opium méo ou birman, est vendu couramment dans le pays au prix modeste de 12 piastres le kilogramme, soit environ 30 francs. La drogue de la régie n'est, au contraire, livrée à la consommation que pour un prix moyen de 60 piastres, soit 150 francs. Comme la fortune du fumeur est la même, qu'il consomme le produit de l'État ou le produit de contrebande, et que l'un coûte cinq fois plus cher que l'autre, il s'ensuit que l'administration, en établissant le monopole, oblige les fumeurs à s'intoxiquer cinq fois moins. Ou bien pour s'intoxiquer autant, ils doivent fournir un travail cinq fois plus considérable, ce qui est excellent pour la colonie.

Nos bons protégés ont si bien compris l'économie du projet qu'ils se sont mis immédiatement à faire une contrebande effrénée, notamment entre la frontière Nord, Luang-Prabang et Vientiane. Cette contrebande, admirablement organisée, est d'ailleurs une des principales sources de revenus de certains dignitaires du Royaume de Luang-Prabang. Je n'exagère rien, le fait est vrai, l'autorité supérieure ne l'ignore pas, mais les contrebandiers sont habiles et puis... on n'arrête pas des princes du sang comme de simples coolies !

Pour fixer les idées, je citerai seulement un exemple. Pendant une dizaine d'années, un commis des services civils a vendu à Luang-Prabang de l'opium de la régie. Il avait en magasin un stock suffisant pour satisfaire toutes les demandes. Eh bien, pendant ces dix ans, on a vendu en moyenne un kilogramme d'opium par mois ! Et pourtant, lisez les livres de J. Ajalbert, de Raquez, de Reinach et de tant d'autres, tous vous diront quelle est l'odeur qui la nuit, règne en maîtresse dans la ville.

Je n'insiste pas davantage, les fidèles sujets de S. M. Sisavong-Vang viennent de m'aider à prouver qu'ils n'avaient pas besoin de nous pour s'empoisonner.

L'opium de contrebande, par son prix très bas, et par sa teneur considérable en morphine, constitue donc un véritable danger — et M. l'inspecteur des services civils Laffont ainsi que M. Demoulin, chef du service des douanes au Laos, s'en sont préoccupés. Ils ont trouvé une solution qui consisterait simplement à faire effectuer en Birmanie et aux États Shans des achats considérables pour le compte de la régie de l'Indochine : ce serait la mort de la contrebande. Je ne sais ce qu'est devenu ce projet, dont, si je ne me trompe, on avait beaucoup parlé en 1908.

*
* *
*

En ce temps de [conférences sur l'opium](#) avec mises en scène scandaleuses, je m'en voudrais de ne pas dire un mot des fumeurs d'opium européens au Laos.

À ce point de vue, les gens craintifs peuvent se rassurer. Un de mes amis, établi dans le pays depuis bientôt quatorze ans, me disait encore dernièrement qu'il n'avait pas connu en tout dix fumeurs d'opium.

Pour ma part, je n'en ai, en huit ans, personnellement connu que trois. Et quels fumeurs ! Une dizaine de pipes après le repas du soir, et c'était tout.

Il ne convient donc guère de s'émotionner outre mesure. Au point de vue des indigènes, la prétendue augmentation de la consommation ne signifie rien que la diminution de la contrebande, et, au point de vue des Européens, je crois que le danger est bien plus réel pour les jeunes snobs que pour les vrais hommes de la brousse.

D'ailleurs, peut-on affirmer que tout le bruit fait autour de la question de l'opium et savamment entretenu, n'est pas devenu depuis quelque temps un simple prétexte à copie abondante ou à conférences fructueuses ?

Gustave Ragon.

Feuilleton de l'*Écho annamite*
PAR LES SENTIERS LAOTIENS
Docteur GUILLEMET.
(*Revue Indochinoise*).
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1922)

[...] Grands fumeurs d'opium, mais intelligents, fort souvent lettrés, les Yaos ont des mœurs patriarcales. Ce sont de redoutables déboiseurs de forêts. On le leur reproche avec véhémence, mais leurs méfaits seraient de moindre importance qu'on ne le prétend, si j'en crois un missionnaire très averti avec lequel j'ai eu l'occasion de causer longuement de leurs méthodes d'agriculture.

Leur système, me disait-il, ne détruit pas. Pour défricher ils abattent les arbres, les brûlent et sèment dans les cendres. Ils peuvent ainsi faire des récoltes pendant trois années consécutives, après quoi ils abandonnent leur champ de culture et, laissent à la forêt le soin de se reconstituer. Et elle se reconstitue si bien que trente à trente-cinq ans plus tard il n'y paraît plus. On peut et on doit donc admettre que les Yaos qui ne rasant chaque fois qu'un espace de terrain très limité ne lui portent pas préjudice. Autre chose, ajoutait-il, est l'incendie systématique pratiqué chaque année par les Annamites et les Thaïs. [...]

Feuilleton de l'*Écho annamite*
PAR LES SENTIERS LAOTIENS
Docteur GUILLEMET.
(*Revue Indochinoise*).
(*L'Écho annamite*, 12 octobre 1922)

[...] Petit commerçant sans scrupules, gêné dans son trafic clandestin de contrebande d'opium, c'est lui qui, lors de l'affaire de Sam-neua, a été l'instigateur de la révolte. [...]

La question de l'Opinion au Laos : un problème de frontière
QUELQUES DOCUMENTS
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 juin 1927)

Un correspondant du *Nangsue Bimb Dai* (le principal journal siamois de Bangkok), dans un compte rendu d'une visite à Vientiane, affirme que du côté français du Mékong l'opium est, en fait, un objet ordinaire de commerce ; il s'y vend, selon ce

correspondant, 1 tical 50 le tamlung (60 grammes) et n'importe qui peut en acheter et en fumer chez lui. Il n'y a que le fleuve comme frontière et ni l'un ni l'autre pays n'a jamais sérieusement pensé à établir une barrière douanière le long de cette frontière.

En pareilles circonstances, notre confrère se demande avec quelque effroi quelle chance peut bien rester à l'opium du Gouvernement siamois ? Et comment la politique siamoise d'une suppression progressive peut-elle réussir ? À Bangkok, le prix de détail est de quelque chose comme 15 ticaux le tamlung. Sans doute est-il plus bas dans les provinces extérieures ; mais il est évident qu'il ne saurait supporter la concurrence d'un opium vendu au prix ci-dessus.

Notons que le *Nangsue Bimb Dai* n'est pas prêt à garantir la stricte exactitude des affirmations de son correspondant.

Quant à nous, nous n'avons pas de renseignements précis sur ce sujet ; mais à en juger par cette correspondance, il ne semble pas improbable que le Protectorat du Laos soit encore soustrait à la politique, en vigueur dans le reste de l'Indochine, de la suppression progressive, à laquelle la France et le Siam se sont tous deux engagés. En fait, on peut mettre en doute que le bon marché de l'opium sur la rive gauche du Mékong ait eu jusqu'à présent beaucoup d'effet sur la rive droite.

Un opium semblable entre dans le nord par la Chine et est, en fait, produit aussi dans le nord. Mais à mesure que les communications s'amélioreront, c'est là un des problèmes, (il y en a beaucoup d'autres) qui prendront de l'importance.

En attendant, notre confrère demande à M. Cucherousset, auquel il attribue compétence en tout ce qui concerne les matières communes à l'Indochine et au Siam, d'examiner la question.

Bangkok Times — 26 avril.
23 mai 1927.

Monsieur le Directeur des Douanes à Hanoï
Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie et la traduction d'une partie d'un article du *Bangkok Times* au sujet d'un article du journal en langue siamoise Nangsue Bimb-Dai, qui est de nature à vous intéresser.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me fournir les éléments d'une réponse, en me disant ce qu'il en est exactement, en théorie et en pratique, du régime de l'opium au Laos. Il peut en effet y avoir des règlements, mais qui ne sont pas appliqués, peut-être pour cause d'impossibilité pratique, et des prix officiels, mais qui ne seraient que théoriques.

Dans l'espoir que vous voudrez bien me donner ces renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

Hanoï le 4 juin 1927
Le Directeur p. i. des Douanes et Régies de l'Indochine,

à Monsieur Cucherousset, directeur de l'*Éveil économique*
Hanoï.

Monsieur,
Par lettre en date du 23 mai dernier,
vous avez bien voulu me communiquer un
article du Journal siamois « Nangsue BimbDai » dans lequel son correspondant affirme que, du côté français du Mèkong, l'opium est, en fait, un objet ordinaire du commerce et vous me demandez ce qu'il en est exactement, en théorie et en pratique, du régime de l'opium au Laos.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une réglementation unique a été établie en Indochine par divers textes dont le dernier et le plus important est l'arrêté de M. le gouverneur général en date du 18 octobre 1921 et qu'il n'existe pas de différence d'application entre les diverses parties de l'Union.

Les prix de vente de l'opium préparé oscillent au Laos entre 220 & et 120 \$ le kilogramme, suivant la qualité.

Évidemment, comme dans toutes les régions frontières voisines des pays de production, la fraude s'exerce, mais elle est réprimée avec énergie et efficacité, ainsi qu'en font foi les importantes saisies

faites par le service d'une part, et les quantités de chandoo écoulées par la Régie d'autre part.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P. le Directeur et par délégation.
Signé : ILLISIBLE

N. D. L. R. — 120 \$ le kilo = 7 \$ 20, soit environ 9 ticaux le tamlung ; 220 \$ le kilos = 13 \$20 soit 16 à 17 ticaux le tamlung. Cependant, nous nous demandons comment et par qui la fraude, peut être réprimée « avec énergie et efficacité » au Laos, où l'administration des douanes et régies brille à peu près complètement par son absence et où il y a très peu d'autres fonctionnaires pour faire cette police.

La situation est, d'ailleurs, semble-t-il, à peu près la même au Siam.

C'est donc un des nombreux points sur lesquels une action commune est nécessaire et aussi pour lesquels un régime, spécial au Laos, s'impose. Cette question est connexe à celle de la zone franche, pour laquelle la politique de l'autruche a fait son temps.

LAOS
LA VIE ECONOMIQUE
L'agriculture
(*Les Annales coloniales*, 6 juillet 1929)

[...] La culture du pavot est en régression marquée. Le prix d'achat de l'opium, très réduit, offert par l'Administration des Douanes et Régies, ne favorise plus l'extension de cette culture. [...]

Les indigènes du plateau des Bolovens
Extrait de : *Les Terres Rouges du Plateau des Boloven* par J.-J. DAUPLAÏ,
administrateur des Services civils ((C. Ardin, 1929)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 juillet 1930)

[...] L'opium est à peu près inconnu du peuple Boloven : seuls, quelques chefs aisés se sont laissés aller à la drogue. Le malheur est qu'étant seuls, ils se croient probablement obligés de fumer pour tout le reste du clan, et le font sans aucune modération.

Une question que ne manquent pas de se poser les Européens, quand ils ont été quelque temps au contact des Boloven, est la suivante : voilà des gaillards particulièrement amateurs du beau sexe, les affaires pour viol et surtout adultère sont plus fréquentes chez eux que partout ailleurs. Ils y joignent un goût immodéré pour l'alcool, sous toutes ses formes. Et, cependant, ils résistent à l'opium, malgré le mauvais exemple que leur donnent leurs chefs.

Mon opinion est que leur vertu est tout simplement fonction de leur avarice. Que le kilo d'opium, au lieu de coûter 80 \$, tombe à 15 ou 20 \$, et il est fort possible que la proportion de fumeurs devienne aussi élevée que chez les Laotiens, les Souei et les Phouthay voisins. Grâce soient rendues aux Génies, qui firent que le pavot ne saurait croître au-dessous du 18^e parallèle. [...]

La contrebande d'opium au Laos.
(*L'Éveil de l'Indochine*, 5 juin 1932)

La chambre de commerce et d'agriculture du Laos a constaté avec regret que le Gouvernement entreprend des constructions définitives et très onéreuses pour le personnel des Douanes à Nhounmat et à Donghen, alors que des habitations provisoires pendant la crise économique actuelle, auraient suffi largement, notamment à Nhounmat où le trafic est arrêté pendant 7 mois de l'année.

D'autre part elle signale la contrebande d'opium effrénée qui se manifeste dans le Haut et Moyen Laos. En dehors du but humanitaire, la répression constituerait une source de revenus très importante pour le Budget.

La région de Borikane serait à surveiller particulièrement. Elle émet le voeu que l'Administration se décide enfin à lutter sans merci contre la multitude de contrebandiers d'opium, grands et petits, qui ruinent le pays et en empoisonnent la population.

À voir la contrebande effrénée qui se fait tous les jours, on dirait vraiment que l'Administration est complètement désarmée ; mais peut-être, outre le fait qu'elle n'a effectivement pas les moyens nécessaires pour lui faire efficacement la guerre, y a-t-il encore, de sa part, un brin d'indulgence, une crainte incompréhensible de mécontenter l'indigène. S'il en était ainsi, ce serait vraiment le cas de la convaincre que sûrement elle fait erreur ; car ceux qui désirent le plus la disparition de l'opium ce sont bien certainement les Laotiens, et non seulement ceux ou celles qui ne fument pas ; mais surtout ceux-là même qui sont intoxiqués depuis longtemps et qui souffrent si affreusement de cet esclavage. Quel est celui d'entre eux qui n'a pas essayé plusieurs fois de se débarrasser de cette mauvaise habitude et n'a pu y réussir définitivement que parce qu'il rencontrait l'opium partout ?

Nuirions-nous au moins aux contrebandiers en les obligeant à cesser de vendre leur drogue ? Pas même, du moins pour les petits, qui sont de beaucoup le plus grand nombre, car entre la vente et l'intoxication il n'y a qu'un pas et pas besoin de dire qu'ils le font très vite, d'où la ruine pour eux comme pour les autres.
